

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000632-121

DATE : Le 5 juillet 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE GÉRARD DUGRÉ, J.C.S.

OPTION CONSOMMATEURS

Représentante

c.

LG CHEM LTD ET AL

Défenderesses

-et-

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mise en cause

-et-

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Avocats de la Représentante

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE POUR APPROBATION DES HONORAIRES ET DÉBOURSÉS DES AVOCATS
DE LA REPRÉSENTANTE**

- [1] **LE TRIBUNAL** est saisi d'une *Demande pour approbation d'une transaction et des honoraires et déboursés des Avocats de la Représentante*;
- [2] **CONSIDÉRANT** les allégations au soutien de la demande;
- [3] **CONSIDÉRANT** les pièces R-1 à R-7;

JG2163

[4] **CONSIDÉRANT** les représentations faites par les parties lors de l'audition;

[5] **CONSIDÉRANT** l'article 593 du Code de procédure civile du Québec;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **ACCUEILLE** la *Demande pour approbation d'une transaction et des honoraires et déboursés des Avocats de la Représentante*;

[7] **APPROUVE ET FIXE** les honoraires extrajudiciaires des Avocats de la Représentante à 296 109,71 \$ plus les taxes applicables;

[8] **APPROUVE ET FIXE** les déboursés des Avocats de la Représentante à 23 065,63 \$, plus les taxes applicables;

[9] **AUTORISE** que les honoraires et les déboursés approuvés soient prélevés à même les fonds obtenus dans le cadre des transactions intervenues à ce jour dans le présent dossier;

[10] **LE TOUT** sans frais.



GÉRARD DUGRÉ, J.C.S.

Me Maxime Nasr
Me Jean-Philippe Lincourt
BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.
Pour la Demanderesse

Me Nicholas Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Pour les Défenderesses LG Chem Ltd. et LG Chem America Inc.

Me Vincent De L'Étoile
Me Annie Gallant
LANGLOIS AVOCATS
Pour les Défenderesses Panasonic Corporation, Panasonic Corporation of North America, Panasonic Canada Inc., Sanyo Electric Co. Ltd. et Sanyo North America Corporation

ME FRIKIA BELOGBI
Pour la Mise en cause Fonds d'aide aux actions collectives